MOTION RELATIVE À LA FERMETURE DE LA BASE AÉRIENNE BA 110 ET À L'AVENIR DE LA BASE DE DÉFENSE DE CREIL

Proposée par le groupe Front de gauche

La Défense est le premier contributeur de l'État en matière d'efforts de réduction de personnels : si elle représente 10 % des effectifs de la Fonction publique d'État, la Défense contribue aux réductions de postes à hauteur de 60 %. Poursuivant cette volonté, la Loi de programmation militaire prévoit la suppression de 34 000 emplois pour la période 2014-2019. Ainsi en 2015 disparaitront 7 500 postes, dont 1/3 dans l'opérationnel et 2/3 dans le soutien. À court et moyen termes, le départ de plus de la moitié des personnels civils engendrera un déséquilibre croissant dans l'organisation des chaînes du soutien.

Le ministère de la Défense a annoncé officiellement le mercredi 15 octobre 2014 la fermeture de la base aérienne de Creil. Environ 3 000 personnels civils et militaires travaillent à la base de défense de Creil, dont 1 300 à la base aérienne BA 110. Pour accompagner cette restructuration, l'État-major de l'armée de l'air se dote d'un plan de stationnement et d'implantation des BA durant l'année 2015. Pour la BA 110, il est ainsi prévu pour 2015 le transfert progressif des escadrons de transport 1/62 « Vercors » et 3/62 « Ventoux » vers la base aérienne 105 d'Évreux. Avec en perspective la fermeture définitive de la plateforme aéronautique à l'horizon 2016, mais aussi celle de l'atelier CASA CN235 de l'escadron de soutien technique aéronautique, toujours vers la BA d'Évreux.

La fermeture de la plateforme aéronautique de la base aérienne 110 de Creil entrainera la suppression de postes dans plusieurs services, notamment :

- le service de maintien de l'unité de soutien de l'infrastructure (USID) ;
- le centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques ;
- le centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie ;
- la Direction du renseignement militaire ;
- la DIRISI Île-de-France - 8e RT - CIRISI Creil ;
- le service des essences.

Ce sont ainsi 500 à 600 emplois civils ou militaires qui seront supprimés. Au fur et à mesure des délocalisations des services, la base de défense de Creil est vouée à terme à fermer.

Les conséquences humaines seront importantes pour les personnels et pour notre bassin de vie, avec le départ de familles obligées de déménager pour suivre les délocalisations ou trouver un autre travail. Des entreprises locales, prestataires de la base de défense (infrastructures, nettoyage, services de bouche…), sont également concernées, tant en termes d'activité que d'emploi.

C'est aussi la capacité de l'armée française d'assurer la protection de points névralgiques sur le territoire national – par exemple les installations nucléaires, suvolées par des drones d'origine inconnue ces dernières semaines - et plus particulièrement en région parisienne qui est remise en cause par la fermeture de la base aérienne de Creil et l'arrêt de la permanence opérationnelle de défense aérienne. La défense du territoire national a été délibérément sacrifiée au profit de désastreuses interventions extérieures pour le compte de l'OTAN, comme en Afghanistan ou en Libye.

Le Conseil municipal de Creil,

Considérant que le gouvernement, tout à ses restrictions budgétaires liées à sa politique d'austérité, ne prend pas en compte les conséquences néfastes de la fermeture de la base aérienne BA 110 de Creil sur les personnels civils et militaires, la population, l'emploi et l'économie de Creil et ses alentours,

Considérant que l'effort de défense du pays doit être recentré sur la protection du territoire national,

- Réaffirme son soutien aux personnels civils et militaires de la base aérienne BA 110 de Creil,
- Appelle au maintien de la base aérienne BA 110 de Creil
- Demande une concertation dans les plus brefs délais avec l'État, les élus locaux et les corps intermédiaires sur l'avenir de la base de défense de Creil.